



## Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 15 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, et le quinze septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle CHERPIN afin de respecter les mesures barrières et règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur VIVIER MERLE Christian,

Maire.

**Présents :** Vincent LAVERRIERE – Isabelle GRANJON – Yves KENSICHER – Valérie MEHU – Gilles BERTELLI – Yves MORIAUD – Cécile ABATE-MAURIN – Bertrand SEUBE – Hélène BORIE - Clarisse SCUILLER – Anthony DEBRUN

**Excusés avec pouvoir :** Bernard BOURBON (donne pouvoir à Vincent LAVERRIERE), Aurélie BOISSY (donne pouvoir à Mme Hélène BORIE)

**Absente :** Blandine MAZALLON

**Ordre du Jour :** Désignation du secrétaire de séance, Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 juillet 2020, Révision des tarifs de location des salles communales Michel Moriaud et Cherpin, Convention de mise à disposition d'une salle communale au profit des associations, Contrat de location des salles communales Michel Moriaud et Cherpin, Indemnité d'occupation de la salle Cherpin pour YOGA MAÏRE THEIZE et ARKARDRUS, Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT), Points sur les commissions communales, Questions diverses.

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du texte précité, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil pour la présente session.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

---

M. Cécile ABATE-MAURIN est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

### **Ajout à l'ordre du jour**

---

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'autorisation de signer un contrat de location avec un nouveau locataire suite à la dédite de M. DURONDEAU.

### **Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 07 juillet 2020**

---

Le compte-rendu du conseil municipal vous a été transmis par mail le 10 septembre 2020 2020. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu.

### **Révision des tarifs de location des salles communales Michel Moriaud et Cherpin (délibération 2020-37)**

---

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 06 décembre 2011 modifiant les tarifs de location de la salle pluraliste Michel Moriaud et la délibération du 15 janvier 2019 fixant les tarifs de location de la salle Cherpin.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier les tarifs de location à compter du 01 janvier 2021.

Après discussion, il est décidé de :

- Fixer un montant unique de caution pour l'ensemble des salles communales,
- Revoir le tarif du chauffage pour les salles en se basant sur les factures et de reporter le vote au prochain conseil municipal,

- Regrouper les 3 infractions proposées en une seule qui sera intitulée « Non-respect de l'article 7 et 8 »

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des propositions de tarifs de location, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** la réactualisation des tarifs de la salle pluraliste Michel Moriaud et la salle Cherpin
- **PRECISE** que les tarifs seront réactualisés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 selon le barème suivant :

DUREE DE LOCATION	Salle Moriaud Le bar cuisine et sanitaires		Salle Moriaud La grande salle bar – cuisine et sanitaires		Salle Cherpin	
	Habitant de THEIZE	Extérieur	Habitant de THEIZE	Extérieur	Habitant de THEIZE	Extérieur
Une journée (8h00 au lendemain 8h00)	110 €	250 €	300 €	800 €	150 €	350 €
Un week-end (Samedi 8h00 au lundi 8h00)	160 €	350 €	450 €	900 €	240 €	440 €
Associations locales (une manifestation par an) <sup>(2)</sup>	0 €		0 €		0 €	
Associations <sup>(2)</sup>	120 €	300 €	250 €	900 €	150 €	350 €
Caution à la réservation <sup>(1)</sup>	<b>1 500€</b>					

(1) Caution : dépôt d'un chèque à la réservation, rendu dans un délai de 15 jours, à reprendre en Mairie, déduction faite des amendes éventuelles.

(2) Une caution sera demandée pour chaque manifestation.

Ces prix s'entendent avec l'utilisation des chaises, tables, sanitaires, vestiaire et office.

Toute inobservation des règles énoncées dans le contrat de location des salles Michel Moriaud et Chermin sera sanctionnée par une amende selon le barème suivant :

- ✓ Non-respect de l'article 7 et 8 du contrat de location : 200 €
- ✓ Perte des clés : 100€ par clé

### **Convention de mise à disposition des salles communales aux associations (délibération 2020-38)**

M. le Maire rappelle que le projet de convention a été transmis par mail le 10 septembre 2020 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après discussion, plusieurs modifications seront apportées :

- Modifier la capacité maximum de personnes (debout/assis) pour chaque salle,
- Fixer une période pour la remise des clés en fin de période,
- Fixer une caution de 100€ pour les clés.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du projet de convention de mise à disposition des salles communales aux associations, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la mise à disposition des salles communales au profit des associations, selon les termes de la convention annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** M. le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer la convention en question

### **Contrat de location des salles communales Michel Moriaud et Cherpin** **(délibération 2020-39)**

---

M. le Maire rappelle que le projet de contrat de location a été transmis par mail le 10 septembre 2020 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après discussion, plusieurs modifications seront apportées :

- Modifier la capacité maximum de personnes (debout/assis) pour chaque salle
- Suppression de l'article 11

La commission bâtiment est chargée de rédiger un règlement intérieur qui sera annexé au contrat de location.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du projet de convention de mise à disposition des salles communales aux associations, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la location des salles communales Michel Moriaud et Cherpin, selon les termes du contrat annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** M. le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer le contrat de location en question

### **Indemnité d'occupation salle Cherpin – YOGA MAÏRE THEIZÉ et ARKADRUS** **(délibération 2020-40)**

---

M. le Maire fait part au conseil municipal que la salle Cherpin est occupée le lundi par l'association ARKADRUS de 17h00 à 18h00 pour des cours de théâtre enfant et le mercredi de 11h00 à 12h30 par l'association YOGA MAÏRE THEIZE pour des cours de yoga.

M. le Maire propose qu'une indemnité trimestrielle de 150 € soit demandée aux associations pour couvrir les frais d'entretien et de chauffage des locaux mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** de demander aux associations YOGA MAÏRE THEIZE et ARKADRUS une participation pour couvrir les frais d'entretien et de chauffage des locaux mis à disposition.
- **FIXE** le montant de la participation à 150€ par trimestre
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de location entre les deux parties et toutes autres pièces si nécessaires.

### **Désignation d'un délégué à la commission CLECT de la CCBPD (délibération 2020-41)**

---

M. le Maire fait part au conseil municipal que la *Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)* est une commission importante au sein de la Communauté de Communes. La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées de manière succincte par le législateur (article 1609 nonies C du Code Général des Impôts - & IV). Pour autant, chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT. La loi ne précise pas le mode de scrutin.

Le Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées propose que ce soit le Maire, ce qui était le cas jusqu'à présent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** M. Christian VIVIER MERLE, représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

### **Contrat de location entre commune/GIMET – appartement « Maison Nicolas » (délibération 2020-42)**

---

Mr le Maire fait part au conseil municipal que M. DURONDEAU Benoît a déposé sa dédite pour l'appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage de la « Maison Nicolas, sis « 65 rue Charles François de Rochebonne » et propose de louer l'appartement à M. GIMET Charles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORTE** de louer l'appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage de la « Maison Nicolas » à M. GIMET Charles.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer un contrat de location de 6 ans à partir du 01 octobre 2020 et jusqu'au 30 septembre 2026.
- **FIXE** le loyer mensuel à 395 €/mois (Le loyer sera automatiquement révisé le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de la variation de l'indice trimestriel de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE ou de tout autre indice qui viendrait à lui être substitué) + une provision mensuelle de 10€/mois pour les charges.

### **Points sur les commissions communales**

---

#### ➤ **Commission voirie et réseaux**

##### **M. Vincent LAVERRIERE fait part au conseil municipal des points suivants :**

- Accessibilité : places PMR (terrain de boules, local association de la chasse et salle Moriaud) en cours de réflexion.
- Travaux de voirie réalisés au mois d'août : Chemin Bois Bérard – Chemin des Verjouttes – Hameau de l'Henriette.
- Travaux PATA par l'entreprise THIVENT entre le 14/09/20 et le 09/10/20 : rue Joseph Fabisch, route du Cottet et Chemin de Rapetour.

#### ➤ **Commission bâtiments et gestion du matériel**

- Accès handicapés au Château de Rochebonne est réalisé. Il reste à faire l'esplanade.
- Divers travaux de plomberie ont été réalisés à l'école, au wc public dans le Bourg et au château.
- Le changement de la moquette de l'estrade de la vieille église est en cours.

➤ **Commission du CCAS**

**Mme GRANJON Isabelle fait part au conseil municipal des points suivants :**

- Le CCAS s'est réuni le 03 septembre 2020 pour une présentation générale du CCAS et prise de contact.

➤ **Commission Affaires sociales et scolaire**

- Bilan rentrée scolaire 2020-2021 : Denis THEVENET (11 PS-17 MS) ; Sophie CARRON (6 PS - 19 GS), Véronique BOLEVY (16 CP – 8 CE1), Marie-Claire NAGIRE (9 CE1 – 11 CE2), Anne LAVERRIERE (11 CM1 – 14 CM2)

Décharge pour Véronique BOLEVY et Sophie CARRON : Mme RATIGNIER Manon (domiciliée sur Liergues)

- Personnel scolaire : Béatrice (ATSEM classe de Denis, surveillance garderie/cantine, entretien des locaux scolaires) ; Marie (ATSEM classe de Sophie, surveillance garderie/cantine, entretien des locaux scolaires) ; Réjane (surveillance garderie/cantine, entretien des locaux scolaires, entretien de la mairie et de la poste)
- Recrutement de Stéphanie BOUGUERBA : surveillance cantine/garderie, entretien des locaux scolaires, entretien des salles Moriaud et Cherpin, entretien du commun des appartements)
- Nomination stagiaire de Marie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Création du poste d'Adjoint d'animation au prochain conseil.
- Cantine : Démission de Valérie DELIGNY

➤ **Commission vie de village et tourisme**

- Forum des associations : participation de 21 associations. Très peu de passage sûrement lié au fait que ce soit un vendredi soir et par rapport aux mesures sanitaires). Le forum sera de nouveau organisé en 2021. Le jour et les modalités sont à revoir.
- Prochain projet de la commission : organiser l'accueil des nouveaux arrivants

## **Questions diverses**

---

- Rencontre du conseil municipal et des agents communaux : vendredi 02/10/2020 à 18h00 à la salle Cherpin
- Pot de départ de Christine : Vendredi 23/10/2020 à la salle Cherpin à 18h30 (conseillers et agents communaux)

Clôture de la réunion à 23h00

L'ordre du jour étant épuisé et après communication des dates de réunions à venir, la séance est levée.

Le Maire,  
Christian VIVIER MERLE



# FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

NOM DE L'ELU	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
VIVIER MERLE	Christian	Maire	
LAVERRIERE	Vincent	1 <sup>er</sup> Adjoint	
GRANJON	Isabelle	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
KENSICHER	Yves	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
MEHU	Valérie	4 <sup>ème</sup> Adjoint	
BOURBON	Bernard	Conseiller Municipal	Excusé (pouvoir à Vincent LAVERRIERE)
BERTELLI	Gilles	Conseiller Municipal	
MORIAUD	Yves	Conseiller Municipal	
ABATE-MAURIN	Cécile	Conseillère Municipale	
MAZALLON	Blandine	Conseillère Municipale	Absente
SEUBE	Bertrand	Conseiller Municipal	
BORIE	Hélène	Conseillère Municipale	
SCUILLER	Clarisse	Conseillère Municipale	
BOISSY	Aurélié	Conseillère Municipale	Excusée (pouvoir à Hélène BORIE)
DEBRUN	Anthony	Conseiller Municipal	

